

MAIRIE DE LIMOGES
(Haute-Vienne)
Pôle Espace Public et Qualité de la Ville
Direction de l'eau

**DECISION FIXANT LA REDEVANCE EAU POTABLE-TARIFS DES
FORFAITS D'ENTRETIEN ET PRESTATIONS A L'ABONNE
ANNEE 2018**

Le Maire de la Ville de Limoges (Haute-Vienne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 alinéa 2, L.2122-23, L.2224-7-1, L.2224-12 et L.2224-12-1 et suivants,

Vu la délibération n°1/2 du Conseil municipal en date du 27 septembre 2017 et notamment sont alinéa 2,

Vu la décision en date du 8 décembre 2016 fixant la redevance eau potable – Tarifs des forfaits d'entretien et prestations à l'abonné pour l'année 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de réévaluer la redevance d'eau potable pour l'année 2018,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif général de base d'eau potable pour les consommations comprises entre 0 et 12 000 m³ passera de 1,676 € T.T.C. par m³ à 1,696 € T.T.C. par m³, ce qui correspond à une augmentation de 1,2%, soit une évolution de 1,5 % appliquée au tarif 2017 H.T.

Tous les tarifs de consommation d'eau suivent la même évolution.

Article 2 :

Les tarifs des forfaits d'entretien et prestations à l'abonné pour l'année 2018 évoluent dans les mêmes proportions que le tarif général de base d'eau potable soit une évolution de 1,5% appliquée au tarif 2017 H.T. à l'exception des prestations suivantes :

- la majoration dissuasive en cas d'inaccessibilité ou de dangerosité d'accès au compteur d'eau : pas d'évolution,
- le tarif relatif au déplacement ordinaire de releveurs de compteurs ou fontainiers : fermeture ou ouverture de branchement, qui est réévalué avec 3% d'augmentation.


Article 3 :

Les nouvelles tarifications d'eau potable et de forfaits qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 sont annexées à la présente décision.

Fait à Limoges, le **21** DEC. 2017

Publiée en Mairie le **21** DEC. 2017

Emile Roger LOMBERTIE
Maire de Limoges
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
REMY VIROULAUD





VILLE DE LIMOGES
DIRECTION DE L' EAU



Pour le Maire,
Adjoint délégué

Rémy VIROULAUD

REDEVANCE EAU

TARIFS 2018

DESIGNATION DES APPLICATIONS	Prix de base en € / m3		TAXES en € / m3 (TVA : 5.5%)				Prix final arrondi TTC en € / m3		
	Hors TVA	Avec TVA	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Pour usager non-assujetti LPD *	Pour usager assujetti LPD	
			Hors TVA	Avec TVA	Hors TVA	Avec TVA			
1) COMMUNE DE LIMOGES									
a) Tarif général									
Tranches de consommations par point de livraison :									
de 0 à 12 000 m3 (tarif de base)	Le m3	1,336	1,409	0,042	0,044	0,230	0,243	1,453	1,696
de 12 001 à 25 000 m3 (coef 0,90)	Le m3	1,202	1,269	0,042	0,044	0,230	0,243	1,313	1,556
de 25 001 à 50 000 m3 (coef 0,77)	Le m3	1,029	1,085	0,042	0,044	0,230	0,243	1,129	1,372
de 50 000 à 150 000 m3 (coef 0,60)	Le m3	0,802	0,846	0,042	0,044	0,230	0,243	0,890	1,133
de 150 001 à 300 000 m3 (coef 0,50)	Le m3	0,668	0,705	0,042	0,044	0,230	0,243	0,749	0,992
Au dessus de 300 000 m3 (coef 0,45)	Le m3	0,601	0,634	0,042	0,044	0,230	0,243	0,678	0,921
b) Tarif spécifique pour un usager utilisant un volume total annuel >110 000 m³ réparti sur plusieurs points de livraison et dont le ratio volume total / nombre de points > 650 m³ **									
Coefficient - 0,90 du tarif de base									
Toutes consommations	Le m3	1,202	1,269	0,042	0,044	0,230	0,243	1,313	1,556
2) COMMUNES EXTERIEURES ET SYNDICATS									
a) Tarif général									
Concessions et ISLE									
Coefficient - 1,25 du tarif de base									
BONNAC LA COTE	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
NIEUL	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
PEYRILHAC	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
ST GENCE	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
ST JOUVENT	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
THOURON	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
VEYRAC	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
ISLE	Le m3	1,670	1,762	0,042	0,044	0,230	0,243	1,806	2,049
b) Tarif spécifique de vente en gros avec fourniture chez l'abonné									
Coefficient - 0,92 du tarif de base									
		1,229	1,297	0,042	0,044			1,341	
3) VENTE D'EAU BRUTE									
	Le m3	0,097	0,102	0,042	0,044			0,146	

* ou usager redevable directement à l'Agence de l'Eau

** ratios appliqués au 1/01 de l'année N, calculés à partir des volumes N-1

VU pour être annexé à la
décision en date du 21 DEC. 2017



VILLE DE LIMOGES
DIRECTION DE L' EAU



TARIFS DES FORFAITS D'ENTRETIEN ET PRESTATIONS A L'ABONNE
ANNEE 2018

Frais d'entretien de branchement	Montant de la redevance semestrielle HT
Branchements spéciaux de protection contre l'incendie	
de 60 à 80 mm	24,73 €
100 mm	49,45 €
au dessus de 100 mm	79,12 €
Déplacement de releveurs de compteurs ou fontainiers	Montant de l'intervention HT
1°) déplacement ordinaire de releveurs de compteurs ou fontainiers : fermeture ou ouverture de branchement	12,98 €
2°) déplacement dû à un non-paiement, une négligence, un rendez-vous non honoré...	25,97 €
Vérification des compteurs par le service de l'eau	Montant de la taxe de vérification HT
Diamètre de 15 à 40 mm	45,20 €
Vérification des compteurs sur banc COFRAC	
Pour tout diamètre	Sur devis du prestataire agréé
Individualisation des compteurs	Montant de l'intervention HT
1°) Installation d'un compteur	52,71 €
2°) Forfait annuel de maintenance par point de comptage	4,98 €
Installation d'un compteur à la demande de l'abonné	Montant de l'intervention HT
Diamètre de 15 à 20 mm	120,56 €
Diamètre de 30 à 40 mm	287,73 €
Diamètre de 60 à 80 mm	895,38 €
Diamètre supérieur à 100 mm	1 235,20 €
Maintenance module radio hors individualisation	Montant de l'intervention HT
Maintenance annuelle	4,98 €
Majoration dissuasive en cas d'inaccessibilité ou de dangerosité d'accès au compteur d'eau	Montant semestrielle de la majoration HT (applicable pendant 5 ans si aucun travaux n'a été réalisé par le propriétaire)
1°) Compteur de diamètre 15 mm	100,00 €
2°) Compteur de diamètre supérieur	500,00 €

VU pour être annexé à la
décision en date du 21 DEC. 2017